

REUNION DU SIRP DU 25 JANVIER 2016

Ecole La Lebade

L'an deux mille seize, le 25 Janvier à 20 heures 30, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, BRUNAUD Cyril, CORNE Philippe

Mmes BITTERLY Virginie, CHARLE Valérie, DELUGIN Delphine, REY Céline (suppléante) représentant Madame GUERINET Sèverine (excusée)

Le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2016 – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Président propose au conseil syndical l'achat de matériel informatique pour le groupe scolaire. Cet achat s'élève à la somme de 12 111,00 euros HT soit 14 533,20 euros TTC.

Une subvention d'un montant maximum de 35 % de l'investissement HT plafonné à 200 000,00 euros peut être obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux. Le solde de la dépense pourrait être acquitté à l'aide des ressources générales du budget et partie à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer. Il invite en conséquence le conseil syndical à se prononcer sur l'utilité ou la convenance du projet et à préciser dès à présent, autant que possible, le chiffre de la dépense ainsi que le mode de financement.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président :

- approuve le projet présenté,
- sollicite l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux – Exercice 2016,
- arrête le plan de financement ci-après :

- montant de l'équipement HT	12 111,00 euros
- subvention DETR	4 238,85 euros
- autofinancement	10 294,35 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Président soumet au conseil syndical le projet d'achat de matériel informatique pour le groupe scolaire.

Une subvention d'un montant de 40 % de l'investissement HT peut être obtenue du Conseil Départemental de la Gironde. Le solde de la dépense pourrait être acquitté à l'aide des ressources générales du budget. Il invite en conséquence le conseil syndical à se prononcer

sur l'utilité ou la convenance du projet et à préciser dès à présent, autant que possible, le chiffre de la dépense ainsi que le mode de financement.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président :

- approuve le projet présenté,
- sollicite l'octroi d'une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde,
- arrête le plan de financement ci-après :
 - montant HT 7 914,00 euros
 - montant TVA 1 582,80 euros
 - montant TTC 9 496,80 euros
 - Coefficient départemental de solidarité 0,98 %
 - Subvention Conseil Départemental
Plafonnée à 7 600,00 euros 40 % du montant HT 2 979,20 euros
 - Autofinancement 6 517,60 euros.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Monsieur le Président propose au conseil syndical de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention et pour une prestation de conseil en prévention et de l'autoriser à cette fin à conclure les conventions correspondantes.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de demander le bénéfice d'une prestation individualisée d'assistance en prévention proposée par le Centre de Gestion,
- de demander le bénéfice d'une prestation de conseil en prévention,
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure les conventions correspondantes avec le Centre de Gestion,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

CLASSE DECOUVERTE

Le conseil syndical émet un avis favorable au transport des enfants dans le cadre de la classe « découverte » en Dordogne pour l'aller le 21 Mars 2016 et pour le retour le 25 Mars 2016. Ces jours là les transports scolaires ne seront pas assurés.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Président donne le compte-rendu du conseil d'école du 2 Novembre 2015 et communique la date du prochain conseil d'école fixée au 2 Février 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PALLIN informe le conseil syndical que suite à la démission de Monsieur PREVOT Bruno de son poste de conseiller municipal, le conseil municipal de la commune du Temple a nommé Monsieur CORNE Philippe en qualité de délégué titulaire et Madame JUARROS Emeline en qualité de délégué suppléant.

PERSONNEL

Monsieur PALLIN informe le conseil syndical que la fin du contrat d'aidé de Madame LAUBERNI Amandine intervient le 31 Août 2016. Le remplacement de Madame GONCALVES Rosa qui occupait un poste d'adjoint technique territorial titulaire sur une durée hebdomadaire de 35 heures est actuellement assuré par Mesdames ESTIVAL Françoise et SERRES Sylvie en qualité d'agents contractuels.

Il y aurait lieu de prévoir la suppression du poste d'adjoint technique territorial sur une durée hebdomadaire de 35 heures et la création d'un poste d'adjoint technique territorial sur une durée hebdomadaire de 25 heures. Madame LAUBERNI Amandine pourrait être recrutée sur ce poste. La question sera revue ultérieurement après entretien avec celle-ci.

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur PALLIN informe le conseil syndical que le projet de réorganisation du restaurant scolaire est en cours : rupture du contrat avec SRA au 30 Avril 2016. Les achats se feront en direct à partir de Mai 2016 avec pour objectif une diminution des coûts des denrées de 7 000,00 euros/an et une meilleure qualité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le conseil syndical que l'agenda d'accessibilité programmée a été validé par le Préfet le 14 Décembre 2015.

Monsieur le Président donne le compte-rendu du groupement de commandes pour le marché fourniture d'électricité 36 Kva.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le bus scolaire a endommagé des boîtes aux lettres Avenue de l'Océan. Un constat a été dressé et adressé à GROUPAMA.

Monsieur le Président fait part du mécontentement de Madame MOUTIC Vanessa lors de la réception d'une lettre de relance pour cantine impayée.

Monsieur le Président rappelle que pour l'accueil des enfants le mercredi jusqu'à 13 heures, une demande écrite doit être adressée par les parents avec justificatif de leurs employeurs.

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé par le Service des Transports Scolaires du Conseil Départemental suite à des problèmes de discipline et l'état du véhicule assurant le transport au collège de Lacanau.

Monsieur BRUNAUD rappelle les problèmes d'indiscipline concernant le stationnement des véhicules des parents sur la file réservée aux transports scolaires.